



Circulaire 7038

du 12/03/2019

Circulaire relative à la dispense de PV de carence pour l'engagement ou la désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions en pénurie sévère

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/03/2019 au 30/06/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	La présente circulaire a pour but de mettre en œuvre la dispense de PV de carence pour l'engagement ou la désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions en pénurie sévère.
Mots-clés	Titres et fonctions, PV de carence, pénurie.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Madame Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Woestyn Jean-Yves	SGCCRS, AGE, Service RTF	02/413.40.06 jean-yves.woestyn@cfwb.be
Moriau Jonathan	SGCCRS, AGE, Service RTF	02/690.83.10 jonathan.moriau@cfwb.be

Réforme des titres et fonctions

▪

Dispense de PV de carence

pour l'engagement ou la désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions en pénurie sévère.

▪

Introduction

Sous réserve du vote en séance plénière du Parlement de la Communauté française du 14 mars 2019, un projet de décret approuvé en Commission de l'Education du 28 février 2019 introduit un nouvel article 29 quater dans le Décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement secondaire et fondamental ordinaire et spécialisé.

Cet article et son commentaire stipulent que :

« Art. 29quater. – Pour les fonctions classées en pénurie sévère par zone par le Gouvernement conformément à l'article 2 du décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, le classement dans cette catégorie tient lieu de pièce justificative visée à l'article 29 ou 29bis pour la désignation ou l'engagement, d'une personne porteuse d'un titre suffisant ou d'un titre de pénurie. ».

Par dérogation à l'alinéa précédent, pour l'année scolaire 2018-2019, l'exigence de listes par zone ne s'applique pas, il sera référé à la sous-liste de pénurie sévère fixée par le Gouvernement conformément à l'article 2 du décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ».

Commentaire de l'article 29 quater précité :

Sans préjudice de l'article 26 du décret « titres et fonctions » (qui concerne la priorité à donner au candidat le mieux titré), cet ajout combiné avec l'ajout à l'article 39, alinéa 2, 8° (visant la distinction parmi les fonctions listées en pénurie, des fonctions dites en pénurie sévère) exempte le Pouvoir organisateur qui engage un titre suffisant ou un titre de pénurie dans une de ces fonctions de produire un justificatif (également appelé « PV de carence »).

Il n'est donc plus nécessaire de produire un PV de carence pour l'engagement d'un membre du personnel porteur d'un titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions définies comme étant en pénurie sévère (voir liste ci-dessous).

Cette dispense **ne s'applique donc pas** pour l'engagement ou la désignation d'un membre du personnel en titre de pénurie non listé (TPNL) pour lequel un PV de carence et une autorisation de la Chambre de la pénurie restent obligatoires.

La dispense sur base de la liste des fonctions en pénurie sévère reprise ci-dessous n'est valable que pour les engagements **au cours de cette année scolaire 2018-2019, du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019.**

Une nouvelle liste de fonctions en pénurie sévère sera prochainement arrêtée pour l'année scolaire 2019-2020 et donc pour les engagements en vue de l'année scolaire prochaine. Cette nouvelle liste permettra d'activer le même type de dispense de PV de carence et sera directement gérée par l'application Primoweb.

Liste des fonctions en pénurie sévère en 2018-2019 :

La présente liste vise les fonctions en pénurie sévère en immersion et hors-immersion.

Fondamental

Instituteur primaire
 Maître de Philosophie et Citoyenneté
 Maître de seconde langue : néerlandais

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)
CG Anglais au DI	CT Arts graphiques au DI	PP Adaptation professionnelle horticulture au DI
CG Education musicale au DI	CT Bois au DI	PP Bois au DI
CG Education plastique au DI	CT Boulangerie-pâtisserie au DI	PP Boulangerie-pâtisserie au DI
CG Français au DI	CT Construction au DI	PP Cariste au DI
CG Géographie au DI	CT Cuisine de restauration au DI	PP Carrelage au DI
CG Mathématiques au DI	CT Economie sociale et familiale au DI	PP Carrosserie au DI
CG Néerlandais au DI	CT Education technologique au DI	PP Chauffage au DI
CG philosophie et citoyenneté au DI	CT Electricité au DI	PP Confection au DI
CG Sciences au DI	CT Electromécanique au DI	PP Construction au DI
CG Sciences humaines au DI	CT Mécanique automobile au DI	PP Couverture au DI
CG Sciences sociales au DI	CT Mécanique industrielle au DI	PP Cuisine de collectivités au DI
REL Religion catholique au DI	CT Secrétariat - bureautique au DI	PP Cuisine de restauration au DI
	CT Service en salle au DI	PP Cuisine familiale au DI
	CT Soudage - constructions métalliques au DI	PP Economie sociale et familiale au DI
		PP Electricité au DI
		PP Gros-oeuvre au DI
		PP Horticulture au DI
		PP Installations sanitaires au DI
		PP Mécanique automobile au DI
		PP Mécanique industrielle au DI
		PP Pavage au DI
		PP Peinture - Revêtements murs et sols au DI
		PP Plafonnage au DI
		PP Service en salle au DI
		PP Soudage - constructions métalliques au DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur

Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)
CG Anglais au DS	CT Armurerie au DS	PP Bio-esthétique au DS
CG Français au DS	CT Boulangerie-pâtisserie au DS	PP Boucherie-charcuterie au DS
CG Géographie au DS	CT Chauffage au DS	PP Boulangerie-pâtisserie au DS
CG Mathématiques au DS	CT Coiffure au DS	PP Chauffage au DS
CG Néerlandais au DS	CT Construction au DS	PP Coiffure au DS
CG philosophie et citoyenneté au DS	CT Cuisine de restauration au DS	PP Conducteur autobus - car au DS
CG Sciences au DS	CT Economie sociale et familiale au DS	PP Conducteur poids lourds au DS
CG Sciences sociales au DS	CT Electricité au DS	PP Construction au DS
REL Religion catholique au DS	CT Electricité et électronique de l'automobile au DS	PP Cuisine de restauration au DS
	CT Gardiennage au DS	PP Economie sociale et familiale au DS
	CT Informatique au DS	PP Electricité au DS
	CT Mécanique automobile au DS	PP Electricité et électronique de l'automobile au DS
	CT Mécanique industrielle au DS	PP Equitation au DS
	CT Menuiserie au DS	PP Gros-oeuvre au DS
	CT Pédicurie médicale au DS	PP Installations sanitaires au DS
	CT Prévention au DS	PP Mécanique automobile au DS
	CT Secrétariat - bureautique au DS	PP Menuiserie au DS
	CT Soins infirmiers au DS	PP Pédicurie médicale au DS
	CT Sommellerie-Oenologie au DS	PP Peinture - Revêtements murs et sols au DS
	CT Soudage - constructions métalliques au DS	PP Service en salle au DS
	CT Vente au DS	PP Soins infirmiers au DS
		PP Soudage - constructions métalliques au DS

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA
 Educateur

En pratique :

- **Année scolaire 2018-2019**

Le PV de carence, pour tout engagement dans une période comprise entre le 1/03/2019 et le 30/06/2019 dans les fonctions en pénurie sévère, est remplacé par une **déclaration attestant que la fonction est une fonction listée en pénurie sévère pour l'année scolaire 2018-2019** dont le modèle est annexé à la présente circulaire.

Cette déclaration, **obligatoirement établie sur base du document en annexe**, doit être jointe au dossier de recrutement du membre du personnel envoyé au bureau de gestion (dossier de demande d'avance). L'application Primoweb ne sera pas adaptée pour la période d'engagement entre le 1/03/2019 et le 30/06/2019.

- **Année scolaire 2019-2020**

Dès le 1^{er} mai 2019, en vue des recrutements de l'année scolaire 2019-2020, l'application Primoweb permettra de gérer et générer les déclarations de dispenses de PV de carence établies sur base d'une nouvelle liste de fonctions en pénurie sévère.

Cette nouvelle liste de fonctions en pénurie sévère, différente de celle reprise dans la présente circulaire, sera établie par zone pour l'année scolaire 2019-2020. La liste ci-jointe ne sera donc plus d'application.

La présente circulaire est dès lors applicable du 1/03/2019 au 30/06/2019 uniquement.

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE

Annexe 1 : Enseignement secondaire de plein exercice

Attestation de dispense de pv de carence en vue d'un engagement ou désignation dans une fonction en pénurie sévère valable jusqu'au 30/06/2019

Enseignement secondaire de plein exercice ⁽²⁾ (ordinaire <input type="checkbox"/> - spécialisé <input type="checkbox"/> alternance <input type="checkbox"/>	
Réseau(1):	
Zone:	
Date: mardi 12 mars 2019	Année scolaire : 2018/2019
A renvoyer au bureau de gestion avec la demande d'avance pour tout engagement d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie listé dans une fonction en pénurie sévère.	Dénomination et adresse du PO :
	FASE PO*: <input type="text"/>
	FASE Ecole: <input type="text"/>

Concerne le recrutement de:

Nom et prénom*:	<input type="text"/>
Porteur d'un titre* ⁽¹⁾ :	<input type="text"/>
Pour la fonction* ⁽¹⁾ :	<input type="text"/>
Enseignement spécialisé ⁽¹⁾ :	Non
Immersion en néerlandais ⁽¹⁾ :	Non
Immersion en anglais ⁽¹⁾ :	Non
Immersion en allemand ⁽¹⁾ :	Non

A remplir par le Pouvoir organisateur

Le Pouvoir organisateur atteste sur l'honneur que les informations reprises sont certifiées exactes. Toute déclaration incorrecte pourra, le cas échéant, remettre en cause le subventionnement de l'emploi en application de l'article 24 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'Enseignement.

Pour le Pouvoir organisateur,

Date :

Signature :

À joindre impérativement au document 12

(1) Choisir dans le menu déroulant

(2) Cocher la case utile

*Champ obligatoire

Annexe 2 : Enseignement fondamental

Attestation de dispense de pv de carence en vue d'un engagement ou d'un recrutement dans une fonction en pénurie sévère valable jusqu'au 30/06/2019

Enseignement fondamental ⁽²⁾ (ordinaire <input type="checkbox"/> spécialisé <input checked="" type="checkbox"/>	
Réseau(1):	
Zone:	
Date: mardi 12 mars 2019	Année scolaire : 2018/2019
A renvoyer au bureau de gestion avec la demande d'avance pour tout engagement d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie listé dans les fonctions en pénurie sévère.	Dénomination et adresse du PO :
	FASE PO*: <input type="text"/>
	FASE Ecole: <input type="text"/>

Concerne le recrutement de:

Nom et prénom*:	
Porteur d'un titre* ⁽¹⁾ :	SUFFISANT
Pour la fonction* ⁽¹⁾ :	<input type="text"/>
Immersion en néerlandais ⁽¹⁾ :	Non
Immersion en anglais ⁽¹⁾ :	Non
Immersion en allemand ⁽¹⁾ :	Non

A remplir par le Pouvoir organisateur

Le Pouvoir organisateur atteste sur l'honneur que les informations reprises sont certifiées exactes. Toute déclaration incorrecte pourra, le cas échéant, remettre en cause le subventionnement de l'emploi en application de l'article 24 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'Enseignement.

Pour le Pouvoir organisateur,

Date :

Signature :

À joindre impérativement au document 12

(1) Choisir dans le menu déroulant

(2) Cocher la case utile

*Champ obligatoire

Annexe 3 : Enseignement de Promotion sociale

Attestation de dispense de pv de carence en vue d'un engagement ou désignation dans une fonction en pénurie sévère valable jusqu'au 30/06/19

Enseignement secondaire de promotion sociale	
Réseau(1):	
Zone:	
Date: mardi 12 mars 2019	Année scolaire : 2018/2019
A renvoyer au bureau de gestion avec la demande d'avance pour tout engagement ou . désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie listé dans les fonctions en pénurie sévère.	Dénomination et adresse du PO :
	FASE PO*:
	FASE Ecole:

Concerne le recrutement de:

Nom et prénom*:	
Porteur d'un titre* (1):	
Pour la fonction* (1):	

A remplir par le Pouvoir organisateur

Le Pouvoir organisateur atteste sur l'honneur que les informations reprises sont certifiées exactes. Toute déclaration incorrecte pourra, le cas échéant, remettre en cause le subventionnement de l'emploi en application de l'article 24 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'Enseignement.

Pour le Pouvoir organisateur,

Date :

Signature :

À joindre impérativement au document 12

(1) Choisir dans le menu déroulant

(2) Cocher la case utile

*Champ obligatoire